

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

CRÉER UN DÉFENSEUR DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 608)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par
M. Leseul, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À la première phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« renouvelables »,

le mot :

« renouvelable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.